

Ethique et sport.

F Vialla

Aborder les liens tissés entre l'éthique et le sport est un défi à la fois ambitieux et audacieux et nous ne prétendons aucunement à l'exhaustivité tant les questions se révèlent plurielles et complexes.

Plurielles dans la mesure où évoquer « le » sport est singulier. La pratique sportive n'est pas une :

- l'activité physique ne saurait être comparée à la pratique en compétition,
- les enjeux et logiques des disciplines collectives ne peuvent parfaitement se confondre avec celles du sport individuel,
- les sports à maturité précoce posent des questions distinctes de ceux où la performance est plus tardive,
- les disciplines à risques élevés ne peuvent être comparées à celles où les dangers sont présents mais mesurés
- etc.

Complexes parce-que le sport renvoie à l'idée de « jeu », mais il peut aussi induire une logique de « je », dans un souci de dépassement de soi et de dépassement des autres. Les règles du « jeu » confrontées à celle du « je » peuvent alors conduire à des comportements entrant en contrariété aux principes éthiques.

Il convient alors de s'interroger sur les champs respectifs du possible (accompagnement médical vers la performance), de l'acceptable (éthique) et du souhaitable (juridique). Comme l'écrit Camus, « un homme ça s'empêche » (CAMUS, *Le premier homme*, Gallimard, 1994, p.66; HOMÈRE, Chant XII), aussi des limites, souvent contestées voire contournées, sont-elles érigées pour protéger l'intégrité corporelle, l'intégrité et l'équité des compétitions. Rappelons que le mot « limite », tiré du latin « *Limes* » (Dict. Latin-Français, GAFFIOT, p.911), signifie sentier, chemin, route. Souvent assimilées à une contrainte les limites sont aussi des liens, des ponts établis pour permettre le vivre ensemble (R-P. DROIT, M. ATLAN, *Le sens des limites*, L'observatoire Ed. 2021).

Ces limites, qui tendent à garantir l'idéal de loyauté, sont aussi un moyen de préserver la logique de jeu, d'amusement et de bien-être.

L'éthique est ancrée dans un ensemble de valeurs partagées par une communauté. L'éthique déclinée dans le champ du sport (éthique du sport, éthique sportive, éthique du sportif, éthique des compétitions ?), nécessite d'identifier ces valeurs et de les comparer à la réflexion éthique globale. On perçoit alors que des tensions peuvent naître de cette confrontation. Comme souvent le rapport à la norme conduit à revendiquer des particularismes, voire à solliciter des exceptions. Certains envisagent, ainsi, l'existence d'une *Lex sportiva* dérogoratoire du droit commun. En va-t-il de même dans le champ de l'éthique ?

L'impératif éthique de justice, par exemple, est interrogé par le monde du sport où *ἴσον* (*Ison*, « égal ») et *ἀνάλογον* (*Analogon*, « proportionnel ») entrent en compétition. La logique d'égalité arithmétique est présente dans l'expression « concourir à armes égales », mais l'égalité proportionnelle n'est pas absente (catégories de genre, d'âge, de poids).

Bienfaisance (*bene facere*) et non malfaisance ne sont pas inconnues du monde sportif, mais entre « *l'essentiel est de participer* » et « *Citius - Altius - Fortius* », des contradictions peuvent

se faire jour. Pareillement la tension peut exister entre logique utilitariste et démarche déontologiste. Que l'on se situe sur le plan individuel ou collectif, la quête de dépassement (de soi et/ou des autres), la recherche de performance, la course au podium, la renommée personnelle ou d'une Nation peuvent conduire à des dérives.

Préserver les principes est un objectif louable qui ne peut, toutefois, être atteint que si l'on se préserve de deux écueils. Le premier consiste à enfermer les « valeurs » du sport dans une tour d'ivoire en ignorant les évolutions, scientifiques, technique et « sociétales ». Le second conduit à entériner tous les possibles en les transcrivant dans des règles constamment renouvelées sans plus de réflexion.